



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1397**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24518- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : APPLICATION DU TARIF VOTÉ POUR L'ANNÉE 2011 CONCERNANT LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN MATIÈRE DE TERRASSE AU TITRE DES EXERCICES 2011, 2012, 2013

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Sécurité & Services aux Publics

Service Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : M. Jules SUSINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature :

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPLICATION DU TARIF VOTÉ POUR L'ANNÉE 2011 CONCERNANT LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN MATIÈRE DE TERRASSE AU TITRE DES EXERCICES 2011, 2012, 2013 - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Pour mémoire, je vous rappelle que la réactualisation des zones tarifaires a été votée par délibération n°2010-1297 du Conseil Municipal le 16/12/2010 appliquée au titre de l'année 2011. Cette réactualisation était issue d'une volonté de réajuster les zones servant d'assiette à la redevance en fonction de la commercialité des rues qui pour certaines, dataient de plus de dix ans.

Cette modification du zonage a entraîné une augmentation sensible de la redevance d'occupation du domaine public pour certains établissements. Dès lors, je vous suggère d'annuler l'augmentation de 3% votée par le Conseil Municipal en date du 12/12/2011 et donc de maintenir les tarifs adoptés le 16/12/2010 et appliqués sur le ROLE 2011.

Par ailleurs, en raison du contexte économique difficile que rencontre cette profession, je vous suggère de geler le montant de la redevance d'occupation du domaine public concernant les terrasses pour les années 2012 et 2013 suivant le tableau annexé à la présente. Cette mesure pourra être étendue à l'année 2014 le cas échéant.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ANNULER** les tarifs des terrasses votés le 12/12/2011 et applicable pour l'année 2012,

- **ADOPTER** le maintien des tarifs votés le 16/12/2010 applicable en 2011,
- **MAINTENIR** ce tarif pour les années 2012 et 2013.

2012.1397 - APPLICATION DU TARIF VOTÉ POUR L'ANNÉE 2011 CONCERNANT LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN MATIÈRE DE TERRASSE AU TITRE DES EXERCICES 2011, 2012, 2013

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

		2011 Année de référence	Tarifs appliqués pour les années 2012 et 2013	
Libellé	Tarification	Tarifs 2011 Votés en CM du 16/12/2010 Appliqués en 2011	Tarifs 2012 sans augmentation	Tarifs 2013 sans augmentation
Terrasses ouvertes	Le m ² /an Zone 1	86,00€	86,00€	86,00€
	Le m ² /an Zone 2	68,80€	68,80€	68,80€
	Le m ² /an Zone 3	40,60€	40,60€	40,60€
	Le m ² /an Zone 4	25,90€	25,90€	25,90€
Terrasses Semi- Fermées	Le m ² /an Zone 1	135,20€	135,20€	135,20€
	Le m ² /an Zone 2	90,50€	90,50€	90,50€
	Le m ² /an Zone 3	53,50€	53,50€	53,50€
	Le m ² /an Zone 4	35,70€	35,70€	35,70€
Terrasses Fermées	Le m ² /an Zone 1	184,50€	184,50€	184,50€
	Le m ² /an Zone 2	112,00€	112,00€	112,00€
	Le m ² /an Zone 3	66,50€	66,50€	66,50€
	Le m ² /an Zone 4	45,50€	45,50€	45,50€
Extension de Terrasses autorisées	Le m ² /an Zone 1	43,00€	43,00€	43,00€
	Le m ² /an Zone 2	34,50€	34,50€	34,50€
	Le m ² /an Zone 3	20,20€	20,20€	20,20€
	Le m ² /an Zone 4	12,90€	12,90€	12,90€
Réduction des tarifs en raison des marchés permanents	Réduction de 50 % pour la Place Richelme	34,50 €	34,50 €	34,50 €
	Réduction de 25 % pour les autres places	51,60 €	51,60 €	51,60 €

Surfaces occupées sans droit ni titre :

Conformément à la réglementation en vigueur (*Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de la Jurisprudence constante*), toute Occupation du Domaine Public est assujettie au paiement d'une redevance même en l'absence d'autorisation, et fait l'objet d'une perception de droits de place égaux aux droits annuels.